**Note à l’intention de l’animateur**

|  |  |
| --- | --- |
| Module/sujet | **Module 1 : Qu’est-ce que le handicap ?** |
| Séquences de la session | * Présentation * Activité de groupe |
| Durée totale | 2 heures 15 minutes   * 1 h : présentation * 1 h – 1 h 15 mn : activité de groupe |
| Matériel de formation | * Diaporama : « Qu’est-ce que le handicap ? » * Note à l’intention de l’animateur (cette note) * Instructions pour l’activité de groupe 1/Méthode pour rompre la glace : questionnaire à choix multiple * Instructions pour l’activité de groupe 2 : jeux de rôle (alternative à l’activité de groupe 1) |
| Supports documentaires pour l’animateur | * Concernant les sources, références et sites web utilisés, voir la dernière diapositive dans le diaporama de ce module * *Formation aux droits de l’homme : Guide de formation à l’intention des professionnels adultes,* Série sur la formation professionnelle N° 6 (Publications des Nations Unies, Numéro de vente E.00.XIV.1) * Concernant les techniques de formation, notamment un ensemble de méthodes pour rompre la glace, voir la documentation de la Section Méthodologie, éducation et formation (SMEF) du HCDH * *ABC : L'enseignement des droits de l’homme : Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires* (publication des Nations Unies, Numéro de vente E.03.XIV.3, chap. 3, discrimination, pp. 69-79 (à l’intention des plus jeunes) |
| Documents pour les participants | * Diaporama (imprimer 4 diapositives par page) * Diapositive 20 sur le langage et la terminologie |
| Supports documentaires pour les participants | * Convention relative aux droits des personnes handicapées * Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH), FAQ concernant la Convention * Nations Unies, *Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées : Guide à l’intention des observateurs des droits de l’homme,* Série sur la formation professionnelle N° 17 (HR/P/PT/17) * HCDH, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et Union interparlementaire (UIP), *De l’exclusion à l’égalité : Réalisation des droits des personnes handicapées - Guide à l’usage des parlementaires : la Convention relative aux droits des personnes handicapées* |

**Objectifs d’apprentissage (compétences, connaissances, attitudes)**

A l’issue du module 1, les participants pourront parler de l'approche du handicap fondée sur les droits de l'homme et expliquer l'évolution d'autres approches.

**Conseils généraux**

Une des missions les plus difficiles qui s’imposent à la Convention relative aux droits des personnes handicapées consiste à faire changer les attitudes et les perceptions concernant le handicap. Celles-ci reposent en grande partie sur des idées reçues et des préjugés ancrés au fil des années. Les barrières psychologiques sont les plus difficiles à abattre.

Les participants peuvent eux-aussi avoir des opinions tranchées sur des questions précises concernant le handicap. Dans certains cas, les exemples donnés lors de discussions auront tendance à confirmer et à renforcer les idées reçues. Ce module a pour objectif de sensibiliser et d'encourager la réflexion et la discussion sur certains sujets, et non de convaincre à tout prix. Les opinions tranchées découlent parfois d’expériences vécues, notamment d’expériences négatives et douloureuses, et à ce titre méritent le respect.

**Diapositives spécifiques**

* Diapositive 1 – titre.
* Diapositive 2 – énonce les objectifs et le déroulé du module.
* Diapositive 3 – explique en images les mécanismes de l’approche fondée sur les droits de l'homme, qui envisage le handicap comme construction sociale : le résultat de l'interaction entre la condition d'une personne (facteurs personnels) et son environnement (facteurs environnementaux). A ce stade, il n’est pas utile de se référer à l'approche en termes de droits de l'homme. Cela viendra dans un second temps. Il s’agit ici de se concentrer sur le concept de handicap comme construction sociale, afin que les participants comprennent.
* Diapositive 4 – donne quelques exemples de facteurs personnels concernant le handicap répartis en deux groupes : facteurs physiques et facteurs socio-économiques.
* Diapositive 5 – donne quelques exemples de facteurs environnementaux qui se répartissent ainsi : accessibilité environnementale ; lois et politiques ; facteurs socio-économiques ; et services.
* Diapositive 6 – complète l'interaction sociale entre facteurs physiques et facteurs environnementaux, laquelle a une incidence sur la participation de la personne à la vie en société, participation qui, à son tour, peut ou non résulter en un handicap. L’animateur s’attardera sur cette diapositive afin de discuter des différents cas de « facteurs personnels » et de « facteurs environnementaux » et de montrer combien le niveau de handicap en dépend. Il faut envisager les cas des pays développés et en développement, les différentes incapacités, les sociétés plus ou moins ouvertes ou fermées et ainsi de suite.
* Diapositive 7 – énonce les quatre approches du handicap présentées dans ce module : caritative, médicale, sociale et humanitaire. Il convient de souligner que, malgré l’adoption de la Convention, qui favorise l'approche sociale et humanitaire, les approches caritative et médicale restent bien présentes.
* Diapositives 8 et 9 – exposent en images et en mots les principaux éléments de l’approche caritative – l’animateur peut se concentrer sur la diapositive en images ou la diapositive avec texte, ou sur les deux conjuguées.
* Diapositives 10 et 11 – exposent en images et en mots les principaux éléments de l'approche médicale.
* Diapositive 12 – illustre certaines conséquences négatives des approches médicale et caritative, qui conduisent à l’exclusion et à la non-participation. Il se peut que l'animateur souhaite mettre en relief comment les soins médicaux spécialisés, l’éducation spécialisée et les services spécialisés, prônés par les approches médicale et caritative, empêchent les personnes handicapées de participer, sur la base de l’égalité avec les autres, à la vie en société.
* Diapositives 13 et 14 – exposent en images et en mots les principaux éléments de l'approche sociale.
* Diapositive 15 – souligne que les personnes handicapées font partie de la diversité humaine et, qu’à ce titre, elles doivent être respectées et considérées.
* Diapositives 16 et 17 – exposent en images et en mots les principaux éléments de l'approche du handicap fondée sur les droits de l’homme.
* Diapositive 18 – énonce les principes fondamentaux d’une approche du handicap fondée sur les droits, qui émanent de la Convention. Ceux-ci seront présentés dans le module 2 ; par conséquent l'animateur peut décider d'en discuter ici et de faire un rappel ultérieurement ou bien de les traiter directement dans le module 2.
* Diapositive 19 – présente le concept de handicap selon la Convention, qui fait écho à la discussion introductive sur « qu'est-ce que le handicap ? » Une fois encore, cette question sera discutée au module 2, et l’animateur peut fort bien décider de la traiter ici ou d’attendre le module suivant.
* Diapositive 20 – soulève une question récurrente pour ceux qui découvrent la Convention : quels sont le langage et la terminologie appropriés ? L’animateur soulignera immédiatement l’importance du respect mutuel dans les échanges, tout en évitant le politiquement correct. Même si la terminologie est importante, il existe un désaccord dans ce domaine et ce sont avant tout par nos actes que nous témoignons notre respect.
* Diapositive 21 – offre des sources d’informations complémentaires.